#### **RAPPORTS**

Service Risques Energie Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Inondation

Juin 2015

## Initiation de la stratégie locale de gestion du risque inondation

TRI « CENTRE »
Propositions issues du séminaire
du 22 mai 2015

**Annexes** 



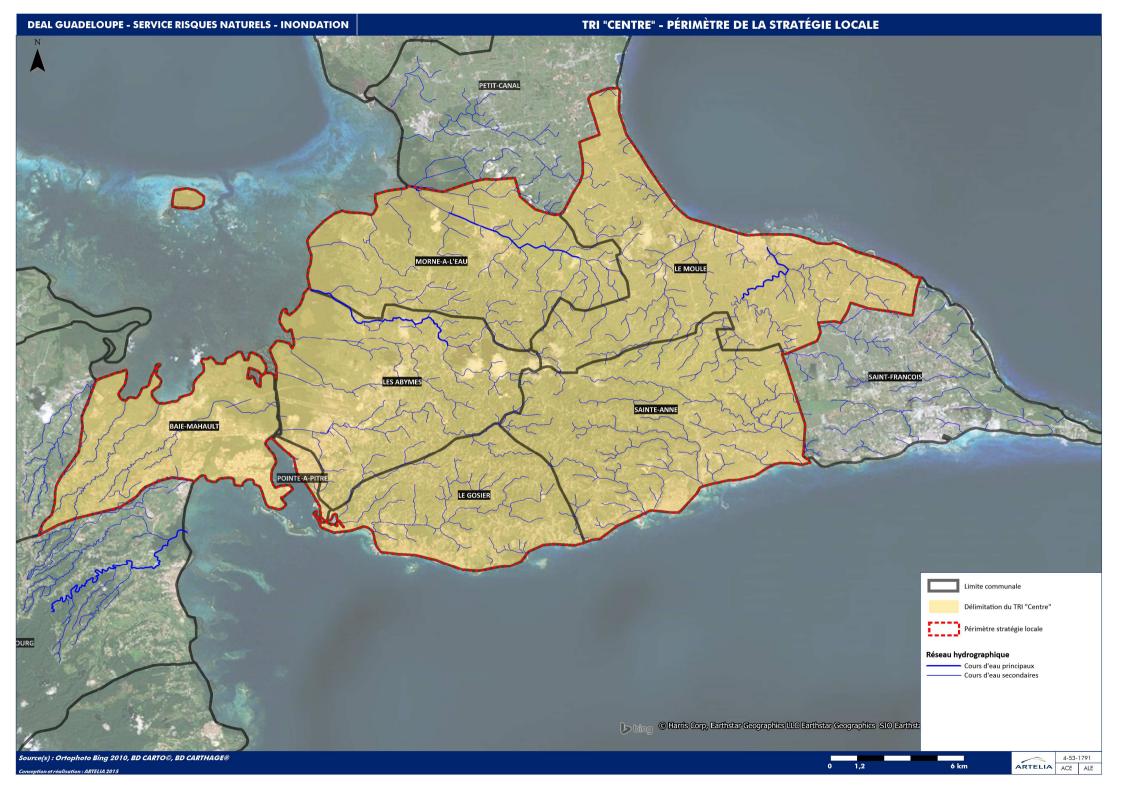


#### **SOMMAIRE**

1 - ANNEXES	3
1.1 - Annexe 1 – Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Centre »	3
1.2 - Annexe 2 – Courrier d'invitation au séminaire aux participants	3
1.3 - Annexe 3 – Ordre du jour du séminaire	3
1.4 - Annexe 4 – Feuille de présence au séminaire	3
1.5 - Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire	3
1.6 - Annexe 6 : Support de présentation : première partie	3
1.7 - Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie	3
1.8 - Annexe 8 : Supports de présentation : troisième partie	3

#### 1 - Annexes

- 1.1 Annexe 1 Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Centre »
- 1.2 Annexe 2 Courrier d'invitation au séminaire aux participants
- 1.3 Annexe 3 Ordre du jour du séminaire
- 1.4 Annexe 4 Feuille de présence au séminaire
- 1.5 Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire
- 1.6 Annexe 6 : Support de présentation : première partie
- 1.7 Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie
- 1.8 Annexe 8 : Supports de présentation : troisième partie





#### PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT Basse-Terre, le - 7 MAI 2015

Service Risques Energie Déchets

Pôle Risques Naturels

CAB/SB/ACID. 1326is. 2015

Affaire suivie par : Aude COMTE

Tél:

05 90 60 40 79

Fax: 05 90 25 63 57

Courriel: aude.comte@developpement-

durable.gouv.fr

Le préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe,

Le président de l'Association des Maires de Guadeloupe,

à

LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Invitation aux séminaires sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

Les dispositions de la directive inondation (DI) se mettent progressivement en place, en concertation avec les acteurs concernés. Pour mémoire, deux territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés en Guadeloupe :

- ▲ le TRI « Centre » regroupant les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Sainte-Anne et Le Gosier;
- ▲ le TRI « Basse-terre Baillif » regroupant les deux communes du même nom.

La qualification d'un territoire en TRI implique une nécessaire réduction de son exposition au risque en engageant l'ensemble des acteurs territoriaux dans l'atteinte de cet objectif. À cette fin, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation doit maintenant être élaborée puis mise en œuvre sur chaque TRI, conjointement par l'État et les collectivités concernées (dont les communes inclues dans les TRI et communes limitrophes).

Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation



#### PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Afin de définir collectivement les contours des futures stratégies locales (périmètre, structure porteuse, partenaires, objectifs), nous avons l'honneur de solliciter votre participation aux séminaires dédiés :

- ▲ jeudi 21 mai 2015 de 9h à 12h30 pour la stratégie locale du TRI « Basse-Terre Baillif » à l'Université Régionale des métiers de l'Artisanat URMA, à Desmarais, Basse-Terre :
- ▲ vendredi 22 mai 2015 de 9h à 12h30 pour la stratégie locale du TRI « Centre » au Complexe World Trade Center de Pointe-à-Pitre Jarry, à Baie-Mahault.

Les services de la DEAL, accompagnés par le bureau d'étude ARTELIA, ont la charge d'établir au préalable sur chaque territoire un état des lieux des risques d'inondation, des acteurs et de leurs compétences dans la gestion du risque, qui sera présenté en séance.

Comptant vivement sur votre participation,

JACQUES BILLANI

Le président de l'AQNiaDon des Maires de Quad des Maires de Quad JEAN-CLAUDE LOMBON O



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le président du Conseil Régional

Madame la présidente du Conseil Départemental

Madame la présidente de la communauté d'agglomération sud Basse-Terre Grand Sud Caraïbes

Madame le maire de Baillif

Madame le maire de Basse-Terre

Monsieur le maire de Gourbeyre

Monsieur le maire de Saint-Claude

Monsieur le président de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Madame la présidente de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Monsieur le président de la communauté agglomération de la Riviera du Levant

Monsieur le maire des Abymes

Monsieur le maire de Baie-Mahault

Monsieur le maire du Gosier

Monsieur le maire de Morne-à-l'Eau

Madame le maire du Moule

Monsieur le maire de Pointe-à-Pitre

Monsieur le maire de Sainte-Anne

#### **Séminaire**

#### Initiation de la stratégie locale sur le TRI¹ Centre

Vendredi 22 mai 2015 CWTC Jarry / Salon Beauregard

#### Ordre du jour

#### 9h - ACCUEIL

Introduction (DEAL, Association des Maires de Guadeloupe)

Objectifs et déroulement du séminaire (DEAL, bureau d'études ARTELIA)

Quel périmètre pertinent pour une stratégie locale sur le TRI Centre ? Les principaux résultats de la cartographie du TRI (DEAL) Propositions sur le périmètre (ARTELIA) Echanges

#### **PAUSE**

Quelle gouvernance adaptée à la stratégie locale ?

Généralités sur les compétences et responsabilités en matière de gestion des inondations (DEAL)

Propositions sur les parties prenantes et le porteur de la stratégie locale (ARTELIA) Echanges

Quels objectifs de réduction des conséquences des inondations dans la stratégie locale ?

Rappel sur les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (DEAL) Proposition sur les objectifs de la stratégie locale et leur déclinaison en dispostions (ARTELIA) Echanges

#### **PAUSE**

Synthèse des propositions pour la stratégie locale du TRI Centre

Cloture (DEAL, Association des Maires de Guadeloupe)

12h30 - FIN

<sup>1</sup> TRI : Territoire à risque d'inondation important

#### Feuille de présence du séminaire du 22 mai 2015

Nom	Acteurs	Fonction	Contacts mail/téléphone
Mme COMTE	DEAL – Service Risques naturels - inondation	Chargée de mission inondation	aude.comte@developpement- durable.gouv.fr Tél: 05-90-60-40-79
Mr HETZEL		Chef du pôle Risque naturel - inondations	jeremy.hetzel@developpement- durable.gouv.fr Tél: 06-90-64-33-60
Mr RENARD		Directeur du service Risques, Énergie et Déchets	Didier.renard@developpement-durable.gouv.fr
Mr VARIN		Chargée de mission PSA	Francoise.varin@developpement-durable.gouv.fr Tél: 06-90-83-25-01
Mme DERAINE		Assistante service risque naturel - inondations	Delphine.Deraine@developpement-durable.gouv.fr Tél: 05-90-60-40-83
Mr CUNIN		Chargé de mission risque naturel	
Mme LADISLAS	CAP Excellence	Ingénieur Eau et Assainissement	<u>Ladislas.capexcellence@orange.fr</u> Tél: 06-90-26-45-88
Mme CELIGNY		Elue	maguy.celigny@gmail.com
Mme FALEME	Conseil	C. Départemental	stella.faleme@cg971.fr
Mme MARC	Départemental	C. Départemental	jeanny.marc3@wanadoo.fr
Mr VIVIES	Commune de Baie-Mahault	Chef de service	felix.vivies@baiemahault.fr Tél: 06-90-49-02-78
Mme DOROCANT	Commune des Abymes	Chef de service	sdorocant@ville-des-abymes.fr Tél: 06-90-47-35-50
Mr NAPRIX	Commune de Pointe-à-Pitre	Directeur adjoint services techniques	Guy.naprix@ville-pointeapitre.fr tél: 05-90-93-85-66
Mme FOUCAN	Commune de Morne-à-l'eau	Adjointe au Maire	marie.foucan0870@orange.fr Tél: 06-90-74-71-61
Mme CARTINOT		Chef de projet	Axelle.cartinot@mornealeau.fr
Mme BAPTISTIDE	Commune du Gosier	Directrice gestion et prévention des risques	abaptistide@villedugosier.fr Tél: 06-90-06-29-41
Mr ROUSSELLE	ARTELIA	Directeur du département GMG  – Guyane - Martinique - Guadeloupe	edouard.rousselle@arteliagroup.com Tel: 05-94-28-67-46 / 06-94-27-21-25
Mr GILLET		Directeur adjoint du département GMG – Guyane - Martinique - Guadeloupe	Benoit.gillet@arteliagroup.com Tel: 05-90-68-49-14 / 06-90-63-41-98
Mr LESAGE		Chef de projet	<u>alexandre.lesage@arteliagroup.com</u> Tel: 02-72-64-17-35 / 06-11-29-82-83



DEAL GUADELOUPE DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE

OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU SÉMINAIRE





#### Contexte du séminaire :

- → Poursuivre la mise en œuvre de la Directive Inondation (Directive 2007/60/CE) et approfondir son application à une échelle locale.
- ➡ Etat d'avancement en Mai 2015 : Dernières étapes de la Directive Inondation
  - ➤ Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle de la Guadeloupe
    - Débuté en 2014, pour une approbation prévue en Décembre 2015
    - Définition d'objectifs communs de gestion du risque inondation à l'échelle de la Guadeloupe
  - Approfondissement d'objectifs particuliers pour les territoires identifiés à risque inondation important (TRI) par la mise en place des stratégies locales de gestion du risque inondation





#### Qu'est ce que la Stratégie locale?

- → Cette démarche doit être une démarche partagée et concertée par l'ensemble des acteurs locaux
- L'élaboration de la SL s'articule autour des phases suivantes:
  - Elaboration d'un diagnostic du territoire ;
  - Définition d'une stratégie concertée et partagée par l'ensemble des acteurs;
  - Réalisation d'un programme d'actions selon différentes orientations.
- Un porteur est nécessaire à l'élaboration de ces phases.
- A distinguer des porteurs des différentes actions du programme d'action
  - Dépendant du type d'action et de sa portée (Maitrise d'ouvrage communale, intercommunale, état...)
- Rappel du calendrier :
  - 1er semestre 2015: Initiation des stratégies locales à l'échelle des TRI
  - Mi 2015 fin 2016 : Co-élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur défini)
  - ★ 2017 2021: Mise en œuvre et application de la stratégie locale





#### Objectifs du séminaire :

Initier la démarche de stratégie locale de gestion du risque inondation à l'échelle des TRI (Territoires à risque inondation important)

- Pour rappel, 2 TRI définis à l'échelle de la Guadeloupe
  - TRI « Basse-Terre Baillif »
  - TRI « Centre »
- Délimités en concertation avec les acteurs



- Trois objectifs fixés sur le séminaire TRI « Centre »:
  - 1. Discuter sur le périmètre à arrêter pour la mise en œuvre de la stratégie locale
  - 2. Discuter sur le porteur à retenir pour porter l'élaboration de la stratégie locale
  - 3. Echanger quant aux dispositions à intégrer dans cette stratégie locale





#### Déroulement du séminaire :

- Articulation autour de 3 moments forts
- I. Quel périmètre pour la stratégie locale (9h45 10h25)
  - A. Présentation des cartographies du TRI (DEAL)
  - B. Présentation des éléments de réflexion à intégrer au périmètre de la stratégie locale (ARTELIA)
  - C. Discussions et échanges autour du périmètre envisagé de mise en œuvre de la stratégie locale (Assemblée)
- II. Quelle gouvernance à adopter pour le portage de la stratégie locale (10h40 11h30)
  - A. Généralités sur les responsabilités et compétences en matière de gestion du risque inondation
     (DEAL)
  - B. Anticipation sur la future compétence GEMAPI (ARTELIA)
  - C. Discussions et échanges quant au porteur de la stratégie locale (Assemblée)
- III. Quels objectifs et dispositions à intégrer dans la stratégie locale (11h45 12h15)
  - A. Anticipation et articulation de la stratégie locale avec la démarche PAPI (ARTELIA)
  - B. Rappel des objectifs de gestion du risque inondation définis dans le PGRI (DEAL)
  - C. Discussions et échanges quant aux dispositions à intégrer à la stratégie locale (Assemblée)

Synthèse du séminaire (12h15 - 12h30)



www.arteliagroup.com



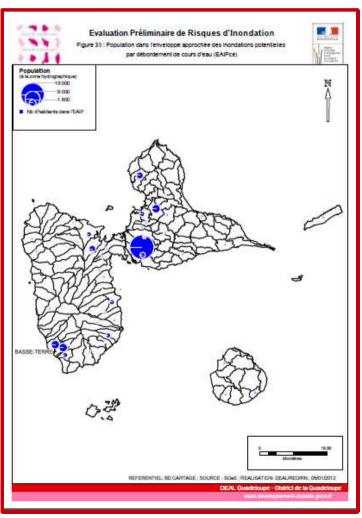


22 MAI 2015



# La mise en œuvre de la DI a permis d'améliorer la connaissance des risques d'inondation ....

### 1/ ... globalement à l'échelle de la Guadeloupe (2012)



Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

- Estimation des enjeux
   potentiellement exposés aux inondations ;
- Vision homogène qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du risque.

# La mise en œuvre de la DI a permis d'améliorer la connaissance des risques d'inondation ....

#### 2/ ... spécifiquement à l'échelle des TRI (2013 - 2015)

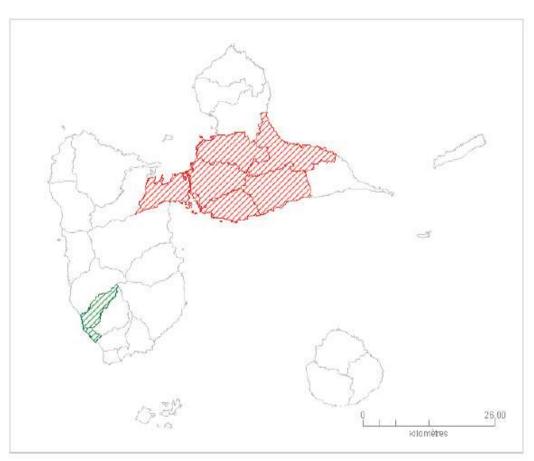


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe ; en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

- 2014 : Elaboration des cartes
- Janvier Février 2015 :
   Consultation sur les cartes version projet
- Mars Avril 2015 : Elaboration des cartes définitives
- Mai 2015 : Approbation

## Sur quoi porte la cartographie des TRI ?

#### 1/ Trois types d'inondations :



Débordements de cours d'eau





Ruissellement

Submersion marine



## Sur quoi porte la cartographie des TRI?

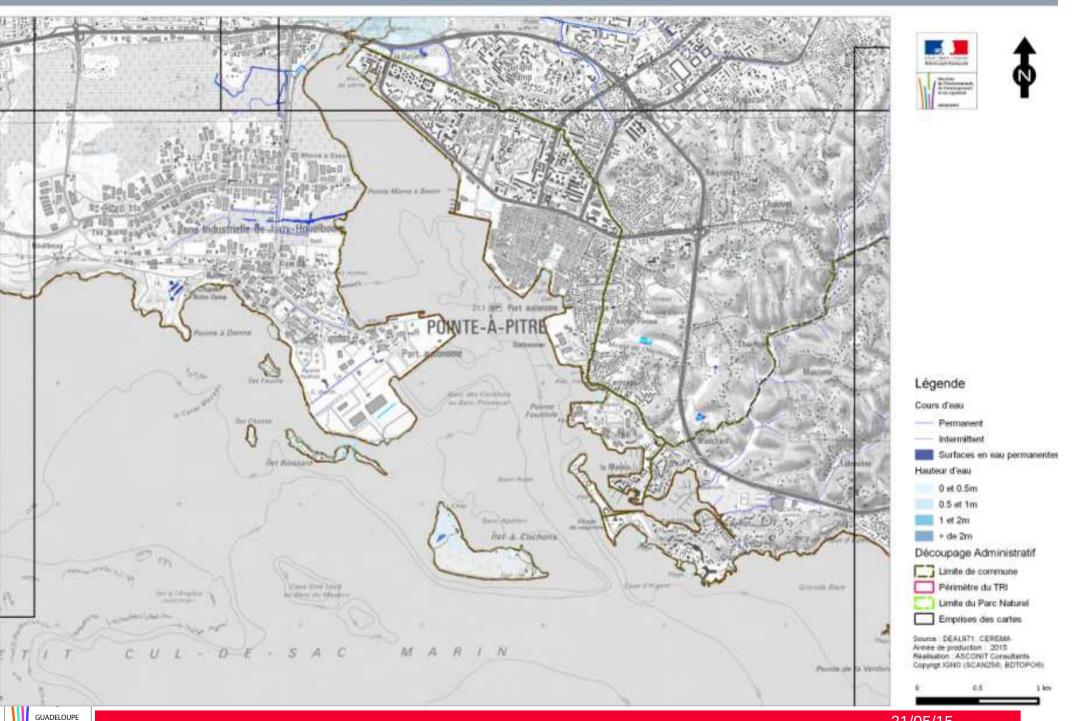
#### 2/ Trois périodes de retour :

- Evenement fréquent :
   10 ans < période de retour < 30 ans
   forte probabilité d'apparition</li>
- Evenement moyen :100 ans < période de retour < 300 ans</li>
- Evenement extrême :
   période de retour = 1 000 ans
   faible probabilité d'apparition

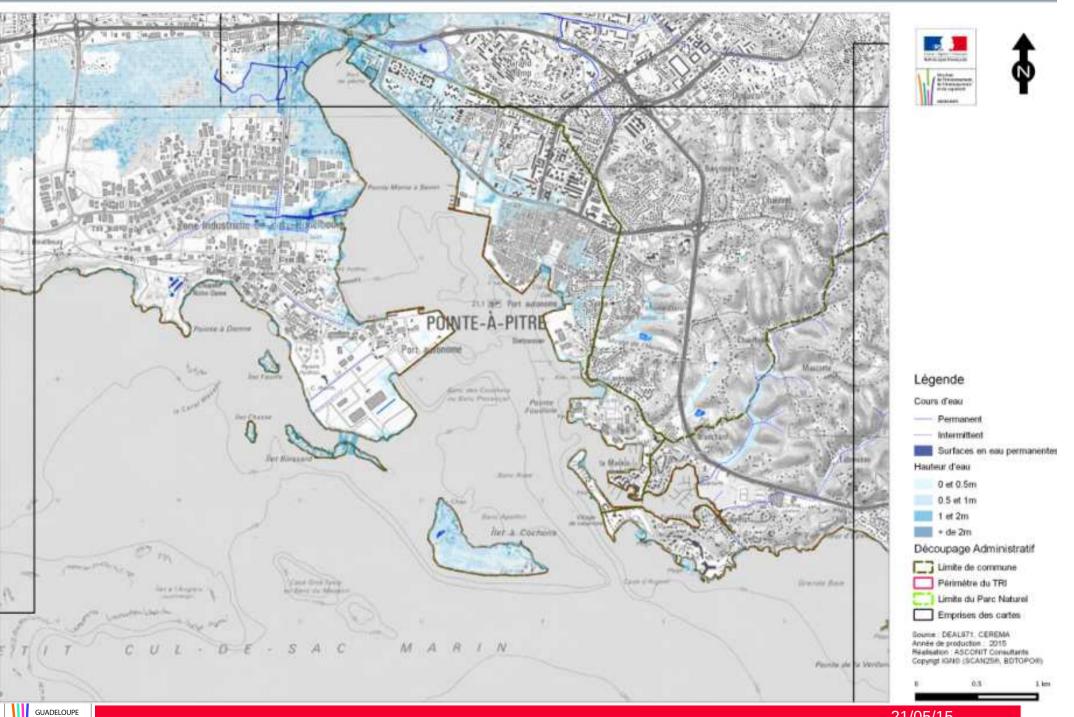
$$T_z = \frac{1}{1 - F(z)}$$



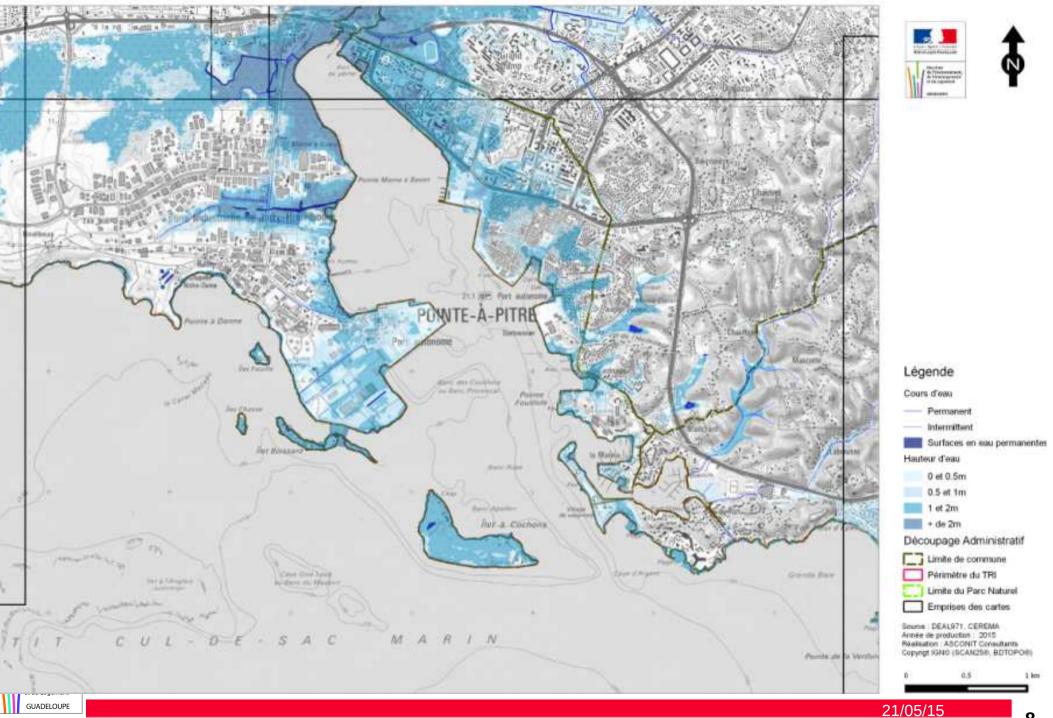
TRI Centre-Guadeloupe - Secteur 12



TRI Centre-Guadeloupe - Secteur 12



TRI Centre-Guadeloupe - Secteur 12



## Sur quoi porte la cartographie des TRI?

#### 3/ Croisement avec les enjeux

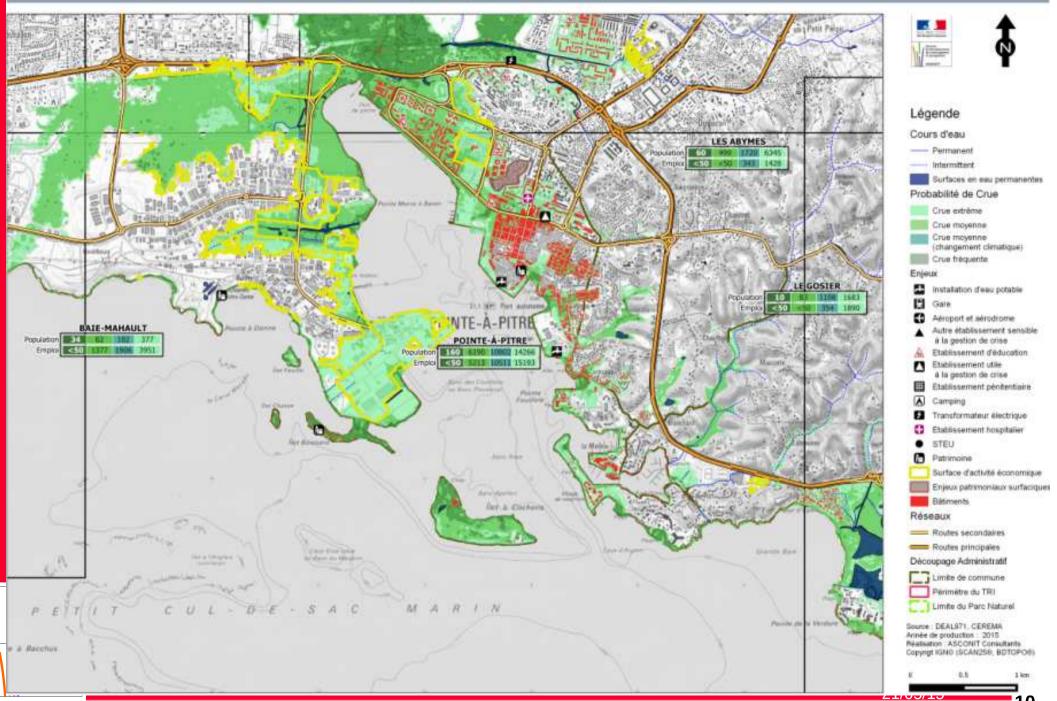
- Population (+/- 20 habitants)
- Emplois (+/- 50 emplois)
- Batiments
- Surfaces d'activité
- Installations polluantes
   IPPC et STEU



• Etablissements et infrastructures sensibles pour la gestion de crise casernes, gendarmeries, mairies, établissements hispotaliers, établissements d'enseignement, installations d'eau potables, transformateurs éléctriques etc.



#### **INONDATION PAR SUBMERSION MARINE: CARTE DES RISQUES**



Inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement :



Données topographiques MNT LITTO3D®



Données hydrologiques



Modèle hydraulique 1 D couplé à un système d'information géographique CARTINO PC



Hauteurs d'eau

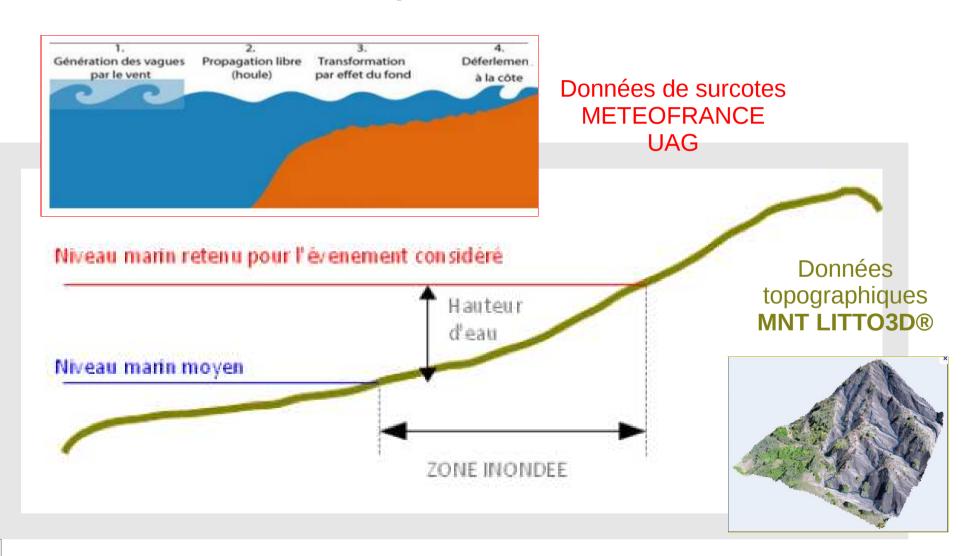


#### Limites:

- La distinction entre les deux phénomènes « débordement de cours d'eau » et « ruissellement » repose sur une notion juridique
- On suppose que l'écoulement a une direction privilégiée
- Le transport solide et les effets d'embacles ne sont pas pris en compte;
- Les effets du changement climatiques ne sont pas pris en compte;
- Les ouvrages de franchissement sont pris en compte au cas par cas;
- La conconmitance avec un phénomène de surcote marine n'est pas étudiée.



#### **Inondations par submersion marine:**







#### Limites

- Ouvrages de protection et autres obstacles à l'écoulement (naturels ou anthropiques) non pris en compte
- Pas d'analyse de la concomitance des phénomènes (crue des cours d'eau)
- Inondations par franchissement non traitées



Quelque soit l'événement considéré, les inondations par submersion marine impactent plus que les inondations terrestres :

- Pour un **évenement extrême**, il y a **3 fois plus** d'habitants en zone inondable par submersion marine que d'habitants en zone inondable par inondation terrestre.
- Pour un **évenement moyen**, il y a **1,5 fois** plus d'habitants en zone inondable par submersion marine que d'habitants en zone inondable par inondation terrestre.



## Pour les submersions marines, une nette gradation des impacts en fonction de la période de retour :

- Dans la zone inondable de l'évenement fréquent :
  - → 0,2 % de la population du TRI (soit environ 340 personnes)
- Dans la zone inondable de l'évenement moyen :
  - → 5 % de la population du TRI (soit environ 8 800 personnes)
- Dans la zone inondable de l'évenement extrême :
  - → 14 % de la population du TRI (soit environ 27 400 personnes)



X 80

Pour les inondations terrestres, une gradation des impacts moins marquée :

- Dans la zone inondable de l'évenement fréquent :
  - → 0,2 % de la population du TRI (soit environ 340 personnes)
- Dans la zone inondable de l'évenement moyen :
  - → 3 % de la population du TRI (soit environ 5 370 personnes)
- Dans la zone inondable de l'évenement extrême :
  - → 4 % de la population du TRI (soit environ 7 500 personnes)





## Certains habitants sont exposées dès la survenue d'un événement fréquent :

- 0,2 % de la population du TRI en zone inondable par inondations terrestres (environ 350 habitants)
- 0,2% de la population du TRI en zone inondable par submersion marine (environ 350 habitants)

#### Les communes les plus concernées sont :

- Morne-à-l'Eau, avec 1 % de la population communale en zone inondable par inondation terrestre (environ 170 habitants)
- Pointe-à-Pitre, avec 1 % de la population communale en zone inondable par submersion marine (environ 160 habitants)



## Merci



Ressources, territoires, habitats et lugens fan de la format et lugens fan de la format et lugens la format et lugens la format et lugens la format et lugens et climat et lugens et lugen



DEAL GUADELOUPE DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE

Présentation du périmètre de la Stratégie locale



#### Périmètre de la stratégie locale



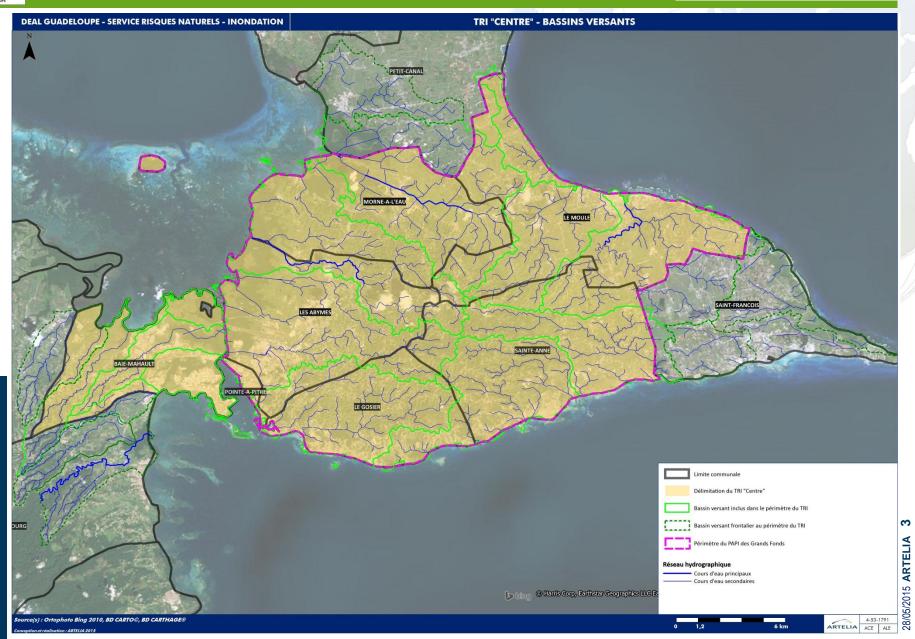
#### Réflexions à intégrer au choix du périmètre :

- → La typologie des aléas inondation présents sur le TRI « Centre » :
  - Aléa « Débordement de cours d'eau et ravines »
  - Aléa « Submersion marine »
- Les dispositifs d'ores et déjà engagés et notamment le PAPI des Grands Fonds :
  - Défini à l'échelle d'un bassin de risque
  - Intègre 6 des 7 communes du TRI « Centre »
  - Traite uniquement de la problématique « Débordement de cours d'eau et ravines »
- La définition du périmètre du TRI « Centre »
  - Défini à l'échelle du bassin de vie



#### Périmètre de la stratégie locale







#### Proposition de périmètre de la stratégie locale







www.arteliagroup.com

# Responsabilités et compétences en matière de prévention des risques d'inondation



21-22 MAI 2015



# La politique de prévention des risques naturels repose sur 7 piliers :

- Connaissance du risque
- Surveillance, prévision et alerte
- Information préventive et communication
- Prise en compte dans l'aménagement du territoire
- Mitigation
- Préparation à la gestion de crise
- Retours d'expériences



	QUI	QUOI
CONNAISSANCE DES ALEAS, DES ENJEUX, DE LEUR VULNERABILITE	L' <b>Etat</b> et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, BRGM etc.	Études scientifiques et techniques  Collecte et conservation des données
	Le <b>Maire</b>	Études complémentaires (initiative, pas d'obligation réglementaire)



	QUI	QUOI
SURVEILLANCE, PREVISION ET ALERTE	L' <b>Etat</b> et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, IPGP etc.)	Instrumentation et équipement, puis recueil, et exploitation des données



	QUI	QUOI
INFORMATION PREVENTIVE	L'État	Dossier Départemental des Risques Majeurs  Vers les collectivités : Portés à connaissance  Vers les citoyens : Information Acquéreurs – Locataires (IAL) Programmes scolaires
	Le <b>Maire</b>	Repères de crues  Vers les citoyens : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et réunions publiques
	Le <b>citoyen</b>	S'informer, être acteur de sa propre sécurité



	QUI	QUOI
PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	L'État	Plans de Prevention des Risques (PPR) Contrôle de légalité
	Le <b>Maire</b>	Plans Locaux d'Urbanisme et autres documents de planification  Autorisations d'urbanisme – Police foncière



	QUI	QUOI
MITIGATION	L'État	Formation des professionnels  Expropriation / délocalisation
	Le Maire	Travaux de protection  Aménagement du territoire  Expropriation / délocalisation





	QUI	QUOI
PREPARATION A LA GESTION DE CRISE	L'État	Plans de secours (ORSEC, excercices) Pouvoir de substitution au maire
	Le <b>Maire</b>	Pouvoirs de police  Plan Communal de Sauvegarde (PCS), excercices



	QUI	QUOI
LE RETOUR D'EXPERIENCE	L' <b>Etat</b> et les établissements publics spécialisés	Missions d'analyse des catastrophes



=> L'Etat et les communes sont des acteurs au premier rang de la prévention des inondations



### **Particuliers**

Participent à la réduction de la vulnérabilité individuelle

Informent le locataire ou l'acquéreur

Assurent l'entretien des berges et du lit du cours d'eau situé sur son terrain

Sont responsables de la gestion de leurs eaux de ruissellement



# Quelles sont les compétences de la Région ?



Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

#### En Guadeloupe

- Appui et financement d'actions prévues au Contrat de Plan État
  - Région
- Entretien des cours d'eau
- Travaux de protection de berges (DIG)
- Travaux de réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes Nationales, Lycées...)



# Quelles sont les compétences du Département ?

Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

#### En Guadeloupe

 Travaux de réduction de la vulnérabilité de son patrimoine et entretien (Routes Départementales, Collèges, Maisons de retraite, Ports...)





# Quelles sont les compétences des EPCI?

La commune peut transférer à l'EPCI sa compétence en matière de planification urbaine.

Cette compétence en matière de prévention des risques via le droit de l'urbanisme ne donne pas de compétence particulière autre en matière de gestion des risques : elle est limitée au droit de l'urbanisme.



# Quelles sont les compétences des EPCI?

Les communes membres d'un EPCI peuvent confier à celui-ci la **réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** 

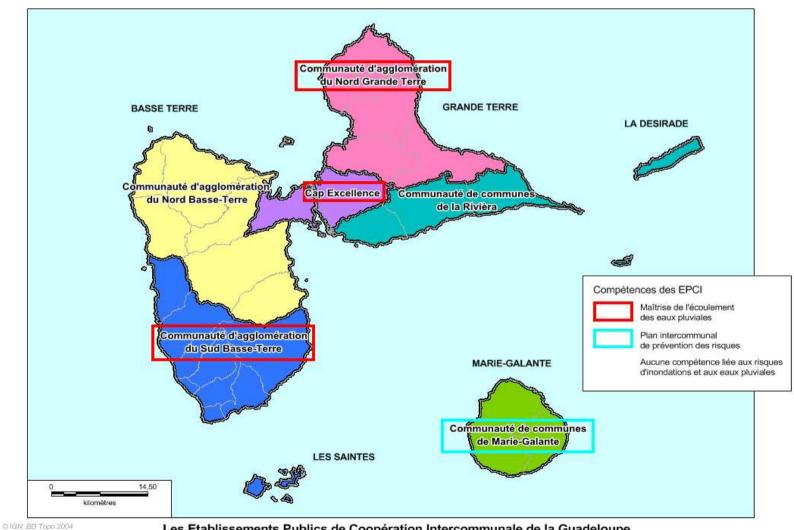
Ce plan comprend les mêmes éléments prévus que pour le PCS, identifiés pour chaque commune. Il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune



# Quelles sont les compétences des EPCI ?

La commune peut transférer à l'EPCI sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales





# En synthèse:

De nombreux acteurs **participent** à la prévention des risques, au premier rang desquels **l'Etat et les communes**.

Les responsabilités sont partagées.

A chaque échelon, la politique doit être co-construite et coordonnée entre tous les acteurs :

- → C'est la finalité du PGRI à l'échelle de la Guadeloupe ;
- → C'est la finalité de la **stratégie locale** à l'échelle locale (TRI).



# Merci



Ressources, territoires, habitats et lugeres far lugeres far lugeres l



DEAL GUADELOUPE DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE

LOI MAPTAM ET COMPÉTENCE GEMAPI



# Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - MAPTAM (Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014)

- Réforme de la décentralisation et de l'Action publique visant à « Renforcer l'efficacité de la puissance publique, qu'elle soit nationale ou locale, et à améliorer la qualité du service, en s'appuyant sur les collectivités territoriales et en l'exercice de leurs compétences »
- → Introduit la compétence GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Articles 56 à 59 de la loi MAPTAM):
  - ⚠ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
  - ✔ Entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
  - La défense contre les inondations et la mer ;
  - ♣ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.



Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - MAPTAM (Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014)

- → Cette compétence devient <u>obligatoire</u> pour les Communes par la loi.



#### Entrée en vigueur

- Les dispositions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI entrent en vigueur le 1er Janvier 2016 (projet repoussée probablement en 2018)
- → A titre de mesure transitoire, lorsque la compétence est exercée par une structure existante de type Conseil Général, Conseil Régional ou une autre personne morale de droit public au 28 Janvier 2014, cette structure peut continuer à exercer la compétence jusqu'au transfert à un EPCI FP, et au plus tard jusqu'au 1er Janvier 2018
- → La loi MAPTAM prévoit, au profit des Communes et EPCI-FP, la possibilité d'instituer une taxe pour l'exercice de leur compétence GEMAPI. Cette taxe est facultative, plafonnée et affectée:
  - Le produit de la taxe doit être arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année précédente, dans la limite d'un plafond de 40€ par habitant.
  - Le produit de la taxe ne peut être affecté qu'au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI



#### Nuance avec la métropole

- Réforme prévue pour la refonte des structures existantes:
  - Syndicat de rivière/bassin versant
  - Etablissement Public Territorial de Bassin EPTB
- → Selon les cas, l'attribution de la compétence GEMAPI et transfert à un EPCI-FP emporte:
  - Soit le retrait de cette compétence au syndicat
  - Soit la substitution des communes par l'EPCI-FP au sein du syndicat
  - Soit la dissolution du syndicat
- → La loi MAPTAM crée les Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) et précise l'articulation entre eux et les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)

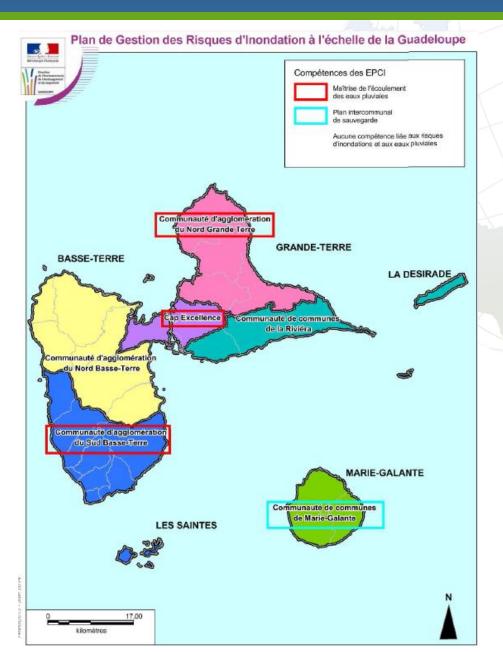


#### **Conditions d'exercice**

- L'exercice de la compétence GEMAPI reste régie aux dispositions de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et des articles L 151-36 à L 151-40 du Code Rural:
  - ★ Étude, exécution et exploitation de tous travaux, ouvrages, actions ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence
  - ✔ Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe

  - ♣ Possibilité d'institution d'une servitude de passage pour permettre l'exécution des travaux, ainsi que l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage
- → La création de la compétence GEMAPI n'implique aucune conséquence en terme de propriété des cours d'eau: le propriétaire riverain reste le premier responsable de l'entretien des cours d'eau non-domaniaux
- → Du fait de leur pouvoir de police, les communes sont déjà responsables en cas d'inondation pour n'avoir pas exercé leur compétence. A ce titre, elles sont susceptibles d'engager leur responsabilité administrative, mais également pénale
- → La compétence GEMAPI vise à renforcer le rôle de EPCI FP







www.arteliagroup.com



DEAL GUADELOUPE DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS ENVISAGEABLES DANS LES STRATÉGIES LOCALES





#### Introduction à l'élaboration des stratégies locales

- ▶ Le porteur a la charge d'élaborer la stratégie locale ;
- → Cette démarche doit être une démarche partagée et concertée par l'ensemble des acteurs locaux. Dans le cas du TRI « Centre », elle doit intégrer la démarche du PAPI d'intention des Grands Fonds;
- → La stratégie reprend globalement les objectifs de gestion du risque inondation du PGRI en intégrant des dispositions envisageables et nécessaires par rapport à la situation du TRI;
- Rappel du calendrier :
  - 1er semestre 2015 : Initiation des stratégies locales à l'échelle des TRI : Association des parties prenantes, définition du périmètre et du porteur de la stratégie locale
  - Mi 2015 fin 2016 : Co-élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur défini) : Elaboration d'un diagnostic, d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions pour la gestion et la prévention du risque inondation
  - ★ 2017 2021: Mise en œuvre et application de la stratégie locale





# <u>Elaboration de la stratégie locale - Articulation avec le PAPI des Grands Fonds</u>

#### DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

#### Diagnostic PAPI:

- 6 communes
- Vis-à-vis de l'aléa « Débordement de cours d'eau et ravines »

#### Diagnostic complémentaire:

- Vis-à-vis de l'aléa « Submersion Marine » à l'échelle du périmètre
- Pour Baie-Mahault vis-à-vis de l'aléa
   « Débordement de cours d'eau et ravines »

#### STRATÉGIE PARTAGÉE

#### Stratégie définie dans le PAPI :

- 6 communes
- Vis-à-vis de l'aléa « Débordement de cours d'eau et ravines »

#### Stratégie complémentaire:

- Vis-à-vis de l'aléa « Submersion Marine » à l'échelle du périmètre arrêté
- Pour Baie-Mahault vis-à-vis de l'aléa
   « Débordement de cours d'eau et ravines »

PROGRAMME D'ACTIONS : DISTINCTION DE 2 PROGRAMMES D'ACTIONS

3 Phases





# <u>Elaboration de la stratégie locale - Articulation avec le PAPI des Grands Fonds</u>

# Programmes d'actions

#### RÉALISATION DE 2 PROGRAMMES D'ACTIONS



Programme d'actions du PAPI des Grands Fonds : D'ores et déjà labellisé par la CMI

- 6 communes du TRI;
- Traite la problématique « Débordement de cours d'eau et ravines »



Programme d'actions complémentaire:

- Permettant d'intégrer et de traiter l'aléa « Submersion Marine » à l'échelle du périmètre défini ;
- Permettant d'intégrer la commune de Baie-Mahault vis-à-vis de l'aléa « Débordement de cours d'eau et ravines » ;
- Répondant aux objectifs définis dans le PGRI





#### Rappel des objectifs indiqués dans le PGRI - 6 Objectifs

- → 1 Constituer et Consolider les maitrises d'ouvrage / Organiser les acteurs et les compétences
- → 2 Mieux connaitre pour mieux agir
- → 3 Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages
- → 4 Savoir mieux vivre avec le risque
- → 5 Planifier la gestion de crise
- → 6 Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques



www.arteliagroup.com

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement GUADELOUPE

Route de Saint-Phy BP 54 - 97102 BASSE-TERRE Cedex Tél : 0590 99 43 43 / 0590 99 46 46

